



CONSEIL D'ADMINISTRATION	M. OLIVIER PAQUIER M. MORALD CHIBOUT M. NICOLAS DEBLAYE M ^{me} ISABELLE TOSTIN	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADMINISTRATEUR ADMINISTRATEUR ADMINISTRATEUR ADMINISTRATEUR
COMMISSAIRES AUX COMPTES	MAZARS MAZARS-FIDUCO	COMMISSAIRE TITULAIRE COMMISSAIRE SUPPLÉANT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

Rapport du Conseil d'Administra- tion	Bilan au 31 décembre 2010	Compte de résultat de l'exercice 2010	Annexe des comptes au 31 décembre 2010	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	Rapport du Président du Conseil d'Admi- nistration sur le contrôle interne	Rapport spécial du Conseil d'Administration	Rapport du Conseil d'Admi- nistration à titre extraordinaire	Rapports du Commissaire aux Comptes	Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	Le titre Supra et données boursières
_____ 2	_____ 10	_____ 12	_____ 13	_____ 28	_____ 29	_____ 35	_____ 36	_____ 37	_____ 41	_____ 43

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société SUPRA SA connaît au titre de l'exercice 2010 une forte diminution de son activité à hauteur de 10 % suite à la baisse du chiffre d'affaires vers les grossistes et du réseau Richard Le Droff. Le mix de l'activité vers des poêles fonte bas de gamme a avantagé l'activité des grandes surfaces de bricolage tandis que le déficit d'offres de produits haut de gamme (poêles à granulés, poêles aciers design) a diminué le potentiel de vente vers le haut de gamme.

L'ensemble des efforts de développement des nouvelles gammes lancé depuis le 2ème semestre 2009 doit compenser progressivement ce déficit de produits pour permettre de stabiliser l'activité en 2011.

ACTIVITE ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires total de cet exercice s'établit à 65 M€ contre 72 M€ en 2009, soit une diminution de 9,7 %. Le chiffre d'affaires de SUPRA SA a fortement baissé dans son cœur de métier, celui du chauffage biomasse.

Le chiffre d'affaires des appareils de chauffage à bois baisse de 16 %, avec une stabilisation du négoce et une chute de 22 % sur les produits fabriqués en interne.

A l'image des deux années précédentes, les poêles progressent mais essentiellement sur les 1er et 2ème quartiles du marché tandis que les cheminées et habillages en pierres traditionnelles continuent leur régression ainsi que les cheminées.

D'autre part, les appareils de chauffage électriques et le traitement de l'air progressent de 7 % grâce à un bon positionnement (hors soldes des climatiseurs dont le négoce a été arrêté suite aux aléas liés à la gestion de cette activité. Le solde représente 1,5 M€ en 2010).

En terme de répartition géographique, le chiffre d'affaires France s'établit à 58 M€ contre 64,8 M€ en 2009, soit une diminution de 10,5 % suite à la baisse des grossistes en grande partie. L'export ressort à 7,1 M€ en 2010 soit une activité équivalente à 2009 avec une progression dans les pays de l'Est qui compense la baisse de l'Europe du Sud. L'ouverture de nouvelles zones de prospection vers l'Est avec un mix produits plus adapté doit permettre de reprendre des parts de marché.

Du fait de sa saisonnalité, SUPRA SA enregistre logiquement une baisse de son activité de 10,5 % au quatrième trimestre par rapport à l'année précédente mais identique au niveau atteint en 2008. Le fait significatif est la forte modification du mix produits biomasse avec une progression des produits de négoce qui compense partiellement la chute des produits fabriqués.

A l'inverse de l'année 2009, l'acier et les fontes entrant dans la fabrication de nos produits ont vu leurs prix augmenter en 2010 suite à la reprise économique mondiale pour un impact négatif sur le résultat d'exploitation de 1,0 M€.

Faits postérieurs à la clôture

Une réflexion sur l'avenir du site de production de Supra SA à Obernai, qui est aussi le siège social de la société, a été lancée fin 2010 : il s'agit de mieux répondre aux exigences de la production des nouvelles gammes, alors que l'usine actuelle manque de place, que les installations sont vétustes et que la flexibilité des moyens de production est insuffisante. La première décision a été de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation et d'accélérer la dépréciation des installations.

Les réorganisations en cours visent à doter Supra SA d'une offre produits et de moyens de production adaptés dans le contexte concurrentiel actuel et prévisible, afin de permettre à Supra SA de renouer avec les bénéfices dans les meilleurs délais.

D'autre part, le renouvellement des compétences a entraîné une hausse de 1,9 M€ des frais de personnel. Les coûts de départ ont entraîné une augmentation des frais de personnel de 0,7 M€. Enfin, l'impact des acquisitions de 2009 sur l'EBE de 2010 a été négatif de l'ordre de 1,3 M€ ce qui justifie l'ajustement des valeurs pour 1,0 M€. Un plan de réorganisation a été engagé sur ces deux activités pour retrouver l'équilibre dès 2011.

INVESTISSEMENTS

Nos investissements s'établissent pour l'année 2010 à 2,1 M€. Les investissements sont en augmentation de 0,6 M€ par rapport à 2009 du fait du renouvellement d'une partie de notre parc machine pour améliorer la qualité des produits et de notre productivité (peinture, nouvelle machine laser). Nous poursuivons par ailleurs nos efforts dans la mise en place de projets informatiques.

ENDETTEMENT

Le montant des emprunts à long et moyen terme remboursés en cours d'exercice s'élève à 167 K€. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

Le solde du capital restant à rembourser, soit 129 K€, concerne des investissements d'équipements industriels et sera soldé au mois d'août 2011.

Le ratio d'endettement sur fonds propres s'établit à 0,6 % incluant les intérêts non échus et le ratio d'endettement sur chiffre d'affaires est de 0,2 %.

Des couvertures de change en US dollars ont été prises afin de couvrir en partie les achats prévisionnels de marchandises et matériels dans cette devise pour l'année 2011. Ces couvertures garantissent des achats de 1,5 M\$ à un taux moyen de 1,35645 \$ pour 1 €.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La plus grande part de notre budget Recherche et Développement a été consacré :

- à l'optimisation de la combustion du bois-énergie renouvelable,
- au développement de nouveaux appareils bois et granulés et au renouvellement de la gamme,
- au perfectionnement des procédés de fabrication.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Au cours de l'exercice 2010, des dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, ont été comptabilisées pour un montant global de 18 486 € et n'ont donné lieu à aucune imposition du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice.

RESULTAT

Comptes (en millions d'euros)	2009	2010	VARIATION
Chiffre d'affaires	72	65	- 9,7
EBE	4,4	- 4	/
Résultat d'exploitation	3,4	- 8,5	/
Résultat financier / (charge)	- 0,6	0	/
Résultat net	2,3	- 8,1	/

Le résultat net de l'exercice 2010 ressort à - 8 107 K€ contre 2 277 K€ pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation passant de 3 380 K€ à - 8 500 K€.

Le chiffre d'affaires, qui s'établit à 65 millions d'euros, est en baisse de 9,7 % par rapport à 2009.

Cette baisse correspond à un fort recul des ventes aussi bien chez les grossistes, que dans le réseau Richard le Droff.

En ce qui concerne le premier canal de distribution, la baisse a pour origine les grèves qui ont touché ce secteur à un moment clé de l'activité pour SUPRA SA, mais aussi et surtout, la tendance de la demande à s'orienter vers les produits d'entrée de gamme compte tenu de la conjoncture économique et de la baisse du crédit d'impôt. Ces produits d'entrée de gamme sont plutôt commercialisés en GSB où

le CA de SUPRA SA reste stable.

En ce qui concerne les ventes faites dans le réseau Richard le DROFF, l'offre produits de Supra SA est insuffisante pour répondre à la demande des clients, ce qui oblige les magasins à se tourner vers d'autres fournisseurs.

En conséquence, le résultat de l'exercice a tout d'abord été dégradé par :

- la baisse des volumes fabriqués et le mix évoluant vers des produits d'entrée de gamme (voir ci-dessus),
- l'évolution des matières premières sidérurgiques : à l'inverse de l'année 2009, l'acier et les fontes entrant dans la fabrication de nos produits ont vu leurs prix augmenter en 2010 suite à la reprise économique mondiale avec un impact négatif sur le résultat d'exploitation de 1,0 M€
- les deux points précédents expliquent une dégradation de la consommation matières et marchandises de 41,9% du CA en 2009 à 44,8% du CA en 2010.

Le résultat 2010 reflète aussi l'impact des réorganisations de l'entreprise et de la préparation de l'avenir avec en particulier :

- le renouvellement des compétences (notamment en R&D et en marketing) et la gestion des départs qui ont entraîné une augmentation des frais de personnel,
- les acquisitions de 2009 (FEU STYLE et BIOME) qui ont enregistré un résultat d'exploitation négatif ce qui a conduit à la dépréciation de la totalité des malis de fusion pour 1,0 M€,
- l'augmentation des frais de personnel de 3,5 M€ entre 2009 et 2010 s'explique par les acquisitions de 2009 pour 0,9 M€, le coût des départs pour 0,7 M€, le solde provenant des variations d'effectif et de l'augmentation des salaires,

- le renouvellement accéléré des gammes qui entraîne de fait une obsolescence d'une partie de la gamme de produits s'est traduit par un moindre chiffre d'affaires et une dépréciation partielle des stocks pour 0,4 M€.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice écoulé s'élevant à 8 106 944,21 € de la manière suivante :

Report à nouveau - 8 106 944,21 €

Le report à nouveau après répartition du résultat 2010 s'établirait ainsi :

Report à nouveau antérieur 14 854 971,69 €

Auquel s'ajoute le Report à nouveau 2010 - 8 106 944,21 €

Soit un total de 6 748 027,48 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DETENTION DU CAPITAL SUPRA SA AU 31 DECEMBRE 2010

Rappelons qu'en date du 28/3/2007, EDF par l'intermédiaire de sa filiale EDEV EnR Réparties (devenue depuis février 2008 EDF Energies Nouvelles Réparties) s'est rendue acquéreur de la participation de 66,5 % détenus par le groupe familial Blum dans SUPRA SA pour un montant

de 31,97 € par action marquant ainsi sa volonté d'accélérer son développement dans le domaine des énergies renouvelables réparties. Cette participation dans notre capital ressort à la date d'aujourd'hui à 82,41 % pour une détentention de 896 929 actions.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 1997, le Conseil d'Administration du 24 octobre 1997, le Directoire du 13 décembre 1999 et le Directoire du 12 février 2001 ont consenti 100 307 options de souscription d'actions à quelques cadres de l'entreprise.

65 000 options qui auraient pu être levées à partir du 24 octobre 2002 au prix de 6,9211 € l'action sont aujourd'hui caduques.

Une nouvelle autorisation a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003 portant sur un nombre total d'options ne pouvant pas donner droit à plus de 80 000 actions, attribuées à hauteur de 65 000 options de souscription d'action selon une décision du Directoire du 11 février 2004.

15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 22 février 2006 au prix unitaire de 6,256508 € représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 31 mars 2006 de 1 529 171,88 € à 1 552 039,23 € divisé en 1 018 071 actions.

58 307 options portant sur la souscription de 58 307 actions nouvelles ont été exercées le 8 mai 2006 au prix unitaire de 5,2884 € pour 8 307 d'entre elles et au prix unitaire de 6,60 € pour 50 000 d'entre elles, représentant une augmentation de capital de 88 888,45 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 2 juin 2006

de 1 552 039,23 € à 1 640 927,68 € divisé en 1 076 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 13 octobre 2006 et de 3 000 actions le 16 octobre 2006 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 23 octobre 2006 de 1 640 927,68 € à 1 650 074,62 € divisé en 1 082 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 17 janvier 2007 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 26 janvier 2007 de 1 650 074,62 € à 1 659 221,56 € divisé en 1 088 378 actions.

15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 8 novembre 2009 au prix unitaire de 6,60 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 16 novembre 2009 de 1 659 221,56 € à 1 682 088,91 € divisé en 1 103 378 actions.

L'ensemble des options consenties ont été à présent pleinement exercées, le plan se trouvant clos.

Il est néanmoins rappelé que le solde des actions détenues par la Société au 31 décembre 2010 ressort toujours à 24 538 actions.

	% du capital			% des droits de vote					
	Moins de 5%	Entre 5% et 10%	Entre 2/3 et 18/20ème	Action à droit de vote simple			Action à droit de vote double		
				Moins de 5%	Entre 5% et 10%	Entre 2/3 et 18/20ème	Moins de 5%	Entre 5% et 10%	Entre 2/3 et 18/20ème
EDF EnR			X			X			
Financière de l'Echiquier		X			X				
Autodétention par SUPRA	X			X					
Public et salariés		X		X			X		

MANDATS

Outre les mandats exercés au sein de la société SUPRA SA, les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général sont titulaires des mandats suivants au 31 décembre 2010 :

Conseil d'Administration

• **Olivier PAQUIER**

- EDF ENR : Administrateur exerçant la Direction Générale de la société depuis le 29/09/2009
- EDF EN : Administrateur exerçant la fonction de Directeur Général Délégué depuis le 23/09/2009
- EDF ENR 1 : Président depuis le 31/12/2009
- EDF ENR 2 : Président depuis le 31/12/2009
- EDF ENR 3 : Président du Conseil d'Administration exerçant la Direction Générale depuis le 31/12/2009
- EDF ENR 4 : Président du Conseil d'Administration exerçant la Direction Générale depuis le 31/12/2009
- Photon Power Technologies : Administrateur depuis le 15/04/2010
- EDF ENR SOLAIRE : Administrateur depuis le 15/04/2010
- EDF ENR SOLARE SRL : Administrateur depuis le 12/05/2010
- SOLEPI : Administrateur depuis 2009
- PHOTON POWER INDUSTRIES : Président depuis le 15/12/2009
- PV ALLIANCE : Administrateur depuis le 16/10/2009
- SUPRA : Administrateur exerçant la Présidence du Conseil depuis le 27/10/2009
- RIBO : Administrateur exerçant la Présidence du Conseil depuis le 13/11/2009
- TENESOL : Administrateur exerçant la Présidence du Conseil depuis le 01/12/2009
- NEXCIS : Administrateur depuis le 23/09/2010
- APOLLON SOLAR : Membre du Comité de Direction depuis le 20/05/2010

• **Morald CHIBOUT**

- RIBO France : Administrateur depuis le 03/07/2008
- SCS : Membre du Comité de Direction depuis le 5/01/2006 jusqu'au 12/04/2010

• **Isabelle TOSTIN**

- EDEV : Secrétaire Général depuis le 15/11/2007
- EDF PARTENARIAT SERVICES : Membre du Comité de Direction depuis le 31/10/2007
- H4 : Représentant permanent d'EDEV depuis le 9/10/2007
- SAE : Représentant permanent d'EDEV depuis le 27/09/2007
- SAFIDI : Représentant permanent d'EDEV depuis le 4/12/2007
- SODETREL : Représentant permanent d'EDEV depuis le 01/02/2008
- IFOPSE : Membre du comité exécutif depuis le 09/03/2010

- ECO'ALTERNATIVE : Administrateur depuis le 03/06/2009 jusqu'au 18/06/2010

• **Valérie MICHEL (démissionnaire le 30 mai 2010)**

- GAIAPAC : Membre du comité exécutif depuis le 03/01/2008
- EDF ENR SOLAIRE : Administrateur depuis le 22/01/2009
- PHOTON TECHNOLOGIES : Administrateur depuis le 22/01/2009
- RIBO France : Administrateur depuis le 15/05/2008

• **Nicolas DEBLAYE (à compter du 30 août 2010)**

- PHOTON POWER TECHNOLOGIES : Administrateur depuis le 18/10/2010
- EDF ENR SOLAIRE : Administrateur depuis le 29/07/2010
- RIBO : Administrateur depuis le 24/09/2010
- Association des Foyers de Province : Administrateur depuis le 29/01/2010

Directeur Général

- **William ELBISSER** : aucun mandat en cours.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant un ou plusieurs mandat dans la Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice des mêmes mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Pour l'exercice 2010 :

- **Monsieur Olivier PAQUIER** a perçu de la part de la société EDF EN, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 190.025 € brut. Il a également perçu 23.000 € au titre de sa rémunération variable, 38.000 € au titre de bonus et 3.010 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

- **Monsieur Morald CHIBOUT** a perçu de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 178.700 € brut. Il a également perçu 62.401 € au titre de sa rémunération variable et 3.252 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

- **Madame Isabelle FROMONT** épouse TOSTIN a perçu

de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 96.870 € brut. Elle a également perçu 30.592 € au titre de sa rémunération variable et 20.951 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

• **Madame Valérie MICHEL** a perçu de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 118.228 € brut. Elle a également perçu 36.747 € au titre de sa rémunération variable et 3.547 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

• **Monsieur Nicolas DEBLAYE** a perçu de la part de la société EDF ENR au titre de son contrat de travail, un montant égal à 34.098 € brut. Il n'a perçu aucune rémunération variable et aucun avantage en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

• **Monsieur William ELBISSER** a perçu de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 187.680 € brut. Il a également perçu 63.998 € au titre de sa rémunération variable et 22.317 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

POLITIQUE SOCIALE

Effectifs et emploi

	Effectif au 31.12.2010	Effectif moyen de l'exercice 2010	Effectif moyen de l'exercice 2009
CDD	12	11	N/C
CDI	379	378	N/C
Total	391	389	377

	Effectif du 31.12.2010	Effectif moyen de l'exercice 2010	Effectif moyen de l'exercice 2009
Ouvriers	186	190	197
Etam	126	125	127
Cadres et VRP	79	74	53
Total	391	389	377

Au cours de l'exercice 2010, nous avons étendu notre périmètre par l'intégration du personnel des sociétés Feu Style et Biomee.

Nous avons également réorganisé et mis en adéquation des compétences qui ont engendré des actions de recrutement notamment dans les services de R&D, commerce et communication.

Par ailleurs, SUPRA SA a procédé à 13 licenciements au cours de l'année écoulée : 8 pour faute grave et 5 pour motif personnel.

Structure de l'effectif

La répartition par sexe au 31 décembre 2010 est la suivante : 313 hommes et 78 femmes.

L'âge moyen est de 42 ans.

L'ancienneté moyenne est de 13 ans.

Le taux d'absentéisme de l'ensemble du personnel est de 5,14 % en 2010. Il est essentiellement dû à de la maladie et dans une moindre mesure à des accidents du travail.

Enfin, pour faire face à des besoins de main d'œuvre ponctuels, la société a recours à des sociétés d'intérimaires. Ainsi, au cours de l'année 2010 SUPRA SA a fait, en moyenne, appel à 19 intérimaires.

Organisation du temps de travail

SUPRA SA est présente sur plusieurs secteurs d'activité ; il s'en suit que plusieurs conventions collectives sont applicables aux salariés.

Ainsi, les conventions collectives applicables au sein du groupe SUPRA SA sont les suivantes :

- Convention Collective de l'Industrie des Métaux du Bas-Rhin ;

- Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie ;

- Convention Collective Nationale des Industries des Carrières et Matériaux ;

- Convention Collective des Commerces de Détail Non Alimentaire ;

- Convention Collective nationale des entreprises du négoce et de distribution de combustible.

Le temps de travail est différemment organisé selon les établissements. Ainsi, les horaires collectifs mensuels sont les suivants :

Etablissements	Horaire collectif mensuel temps plein (en heures)
Obernai	150,15
Auneau	151,67
Magasin de ST Bonnet De Mure	169
Magasin de Coignieres	169
Magasin de Vendenheim	151,67
e-bois	151,67

Ces durées de travail servent de référence pour les salariés à temps partiel.

Les salariés ouvriers des établissements d'Obernai et d'Auneau pratiquent la modulation du temps de travail.

Les salariés de l'établissement d'Obernai, non soumis à la modulation, ont droit à 23 jours de RTT selon l'accord d'entreprise du 16 février 1998 portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail.

L'établissement d'Auneau est soumis à une saisonnalité et à des contraintes économiques différentes, de ce fait, un

accord sur l'aménagement du temps de travail distinct a été signé le 31 mars 1999.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Parmi les recrutements effectués en 2010, deux embauches concernaient des salariés handicapés.

Rémunération et charges accessoires

	2010	2009
Masse salariale	15 349 826 €	12 841 281 €
Charges sociales	6 260 695 €	5 258 539 €

La masse salariale de SUPRA SA augmente de 19,3 % soit + 3,5 M€ par rapport à 2009. Ceci est principalement dû aux coûts engendrés par le recrutement de nouvelles compétences en R&D et en marketing-commerce, la gestion des départs, l'augmentation des salaires et d'un salaire moyen en hausse du fait du renforcement des compétences.

L'accord d'entreprise portant sur l'intéressement signé le 5 juin 2007 est arrivé à son terme le 31 décembre 2009. Des négociations sont en cours afin de signer un nouvel accord.

Un avenant à l'accord de participation du 28 juin 2005 relatif à la mise en conformité de la loi n°2008-1258 du 3 décembre 2008 a été signé le 16 juin 2010

Au cours de l'année 2010 ont été signé :

- Les négociations annuelles obligatoires ;
- Un accord d'entreprise sur l'application de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et de la Convention Collective de l'Industrie des Métaux du Bas-Rhin aux salariés du magasin Feu Style de Vendenheim.

Conditions d'hygiène et de sécurité

	2010	2009
Nombre d'accidents avec arrêt	26	15
Taux de fréquence	40,67	28,5
Taux de gravité	1,10	0,33
Nombre de journée perdues	692	166

Ayant étendu notre périmètre par l'intégration du personnel des sociétés Feu Style et Biomee, nous constatons une forte augmentation du nombre d'accidents avec arrêt par rapport à l'année 2009.

En 2010, le taux de cotisation AT pour le site d'Obernai est passé à 1,63 %.

Le taux de cotisation AT, pour le site d'Auneau est passé à 5,72 % pour la fabrication de produits en béton et de 1,09 % pour les sièges sociaux et bureaux.

Formation professionnelle continue (*Formations enregistrées à ce jour par l'Adefim*)

	2010	2009	2008
Nombre de salariés ayant participé aux actions de formation	198	130	165
Volume d'heures	3738	5796	3520

Les principaux axes de formation ont été consacrés à des formations en matière :

- de perfectionnement métiers, polyvalence ;
- d'informatique (logiciels : IFS, Horoquartz, etc...)
- de sécurité : renouvellement CACES, SST.

Différentes actions au titre du DIF ont également été menées (langues, informatique notamment).

Les oeuvres sociales

	2010	2009
Montant des oeuvres sociales	23 655 €	18 630 €
Montant des versements au CE	89 940 €	94 670 €
Budget du fonctionnement du CE	12 000 €	28 616 €

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La dimension environnementale reste prioritaire pour l'entreprise. Elle est prise en compte dès la conception des produits dans leur process de production et leur utilisation.

Le chauffage au bois fait partie des énergies renouvelables. Tous nos produits sont actuellement certifiés « Flamme Verte » alors que les normes viennent d'évoluer et de se renforcer, garantissant des performances élevées et des niveaux d'émissions faibles. Ils répondent aux normes européennes les plus strictes.

La recherche des économies d'énergie reste une priorité de l'entreprise et fait l'objet d'un plan d'actions.

EVALUATION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Risques financiers

Dans un environnement en perpétuelle mutation, caractérisé par une forte volatilité des marchés financiers, l'objectif de la société est de couvrir de manière optimale les risques financiers.

• Risques d'endettement et de liquidités

Au 31 décembre 2010, l'endettement net* de la société est de - 2 372 K€.

* *Endettement net : emprunts et dettes financières (136 K€) moins trésorerie et actifs liquides (disponibles à la vente) (2 508 K€).*

• Risques de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros et réalisées en dollars, la société est exposée aux risques de change. Pour se garantir contre les variations

de cours des devises, des couvertures de change à terme sont contractées au minimum au taux budget pour la période budgétaire. Ces couvertures au 31 décembre 2010 sont de 1,8 MUSD qui incluent le reliquat des couvertures 2010 non utilisé pour 0,3 M\$ et 1,5 M\$ pour les couvertures 2011. Plus de détails sont fournis en annexe au bilan.

• Risques sur les actions

La société SUPRA SA n'est pas exposée au risque de fluctuations d'actions cotées, ne disposant pas d'un portefeuille d'investissement en titres tiers soumis aux variations des marchés.

• Risque de recouvrement sur les créances clients

Au 31 décembre 2010, le poste clients net représente 11 543 K€ au bilan, soit 14,8 % du chiffre d'affaires TTC.

Les provisions pour clients douteux se sont élevées en 2010 à 1 136 K€, soit 1,7 % du chiffre d'affaires, contre 1,4 % au cours de l'exercice précédent.

Les principes de couverture des risques au moyen de provisions sont détaillés en annexe au bilan.

Risques marchés

SUPRA SA est un acteur important sur le marché français du chauffage au bois, du chauffage d'appoint électrique et du traitement de l'air.

• Risque réglementaire

Les appareils à bois font l'objet en France d'un dispositif incitatif consistant en l'octroi d'un crédit d'impôt aux particuliers qui achètent un équipement répondant à des normes minimales de rendement et qui le font installer par un professionnel. Pour 2011, deux changements au niveau du contexte législatif vont influencer le marché :

1. la baisse du crédit d'impôt qui passe de 25 % à 22 %
2. la baisse du crédit d'impôt de 40 % à 36 % dans le cas de renouvellement de son équipement.

• Risque climatique

Les ventes d'équipement de confort thermique sont saisonnières et impactées par la météo. Ce risque est important pour SUPRA SA.

• Gestion du risque prix

Le prix des tôles en 2010 est en moyenne en augmentation de 27 % par rapport à 2009 alors que le prix de la fonte augmente en moyenne de 10 % sur la même période.

Dans ce contexte, nous restons sans visibilité pour l'année à venir quant à l'évolution des cours, mais les gros acteurs du marché sont déterminés à augmenter fortement leurs prix dès les premiers signes d'une reprise économique.

Risques industriels

L'entreprise a deux champs d'activités :

• L'activité de bureaux

Les principaux risques sont le risque d'incendie pris en compte par des dispositions techniques, systèmes de détections d'alarmes, de balisage par des procédures de prévention, ainsi que par l'organisation régulière d'exercices d'évacuation.

• Les activités industrielles qui concernent la fabrication d'appareils de chauffage métalliques sur le site d'Obernai et la fabrication d'habillages en pierre ou en pierre reconstituée sur le site d'Auneau.

• Une activité commerciale via nos magasins de Vendenheim, Coignières et Saint Bonnet de Mûre pour laquelle les principaux risques sont le risque routier pour le personnel itinérant et le risque de manutention manuelle.

Différentes natures de risques ont été recensées :

- Risque de casse machines,
- Risque de dysfonctionnement des automatismes,
- Risque de dysfonctionnement des systèmes d'information,
- Risque par rapport à la sécurité des tiers,
- Risque d'explosion,
- Risque d'incendie,
- Risque chimique,
- Risque environnemental.

Ces risques sont pris en compte au travers des actions suivantes :

- Vérification, contrôle et suivi périodique des machines et des automatismes,
- Disponibilité en interne des pièces de rechanges critiques, contrat de maintenance sur équipements prioritaires,
- Contrôle périodique et action immédiate en cas d'anomalie,
- Sauvegarde journalière des données du système d'information et mise en place de procédure de fonctionnement en mode dégradé,
- Etablissement de plans d'amélioration de la sécurité sur les deux sites, tant sur l'aspect machines que formation et de sensibilisation des opérateurs,
- Système de vidéosurveillance,
- Inventaire des produits chimiques de l'entreprise et mise en place d'un processus d'homologation,
- Réalisation du protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement,
- Réalisation d'exercices d'évacuation, formation des équipes de première intervention et des secouristes,
- Réduction du bruit au voisinage,
- Vérification périodique du bon fonctionnement des équipements d'extinction,
- Amélioration de la gestion des différentes filières de déchets et système de rétention en cas de pollution accidentelle afin de préserver la nappe phréatique,
- Maîtrise de l'approvisionnement en produits chimiques (réduction des risques),
- Assurance responsabilité civile.

Courant 2010 et afin de réduire encore les risques encourus du fait de l'activité de l'entreprise, SUPRA SA a modifié la ligne d'application de peinture en créant une nouvelle cabine et en rallongeant le tunnel de désolvatation. Ceci permet de mieux confiner les produits chimiques contenus dans les peintures et limiter les déperditions externes et rejets vers l'atelier.

En outre, un nouveau système d'assistance à la manutention est en cours de test en vue de son acquisition. Il s'agit d'un manipulateur motorisé accompagnant le geste de l'opérateur.

Risques juridiques

SUPRA SA veille au respect de toutes les obligations légales et réglementaires applicables dans ses relations

avec l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation.

Notamment SUPRA SA peut, de par son activité, ou bien par ses produits, être exposée à des litiges en matière de responsabilité civile, mais a souscrit des contrats d'assurance pour garantir ce risque.

Un renforcement du contrôle interne par la définition et la mise en œuvre de procédures adaptées a pour objectif de limiter les conséquences d'un risque juridique auquel la Société pourrait être exposée.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Solde au	4000 K€	4890 K€
Non dû	3459 K€	4135 K€
1 - 30 jours	360 K€	623 K€
31 - 60 jours	- 22 K€	52 K€
61 - 90 jours	79 K€	17 K€
> 90 jours	124 K€	63 K€

PERSPECTIVES ET PREVISIONS POUR 2010

Après la baisse du chiffre d'affaires en 2010, SUPRA SA anticipe une légère croissance en 2011 avec une reprise progressive des parts de marché vers le réseau Richard Le Droff et un maintien de nos parts de marché en électrique.

Les premiers effets du renouvellement des gammes seront matérialisés par une offre produit très différente des gammes proposées en 2010 et notre politique de communication (internet et PLV) viendra renforcer la visibilité de nos produits.

La transition engagée en 2009 et 2010 doit se poursuivre pour améliorer notre compétitivité et améliorer la qualité perçue de nos produits et de nos services en particulier le service après-vente.

Comme l'année précédente, nous manquons de visibilité sur la fluctuation du prix des matières premières et des coûts logistiques mais la tendance est plutôt haussière ce qui devrait entraîner des hausses de prix vers nos clients.

D'autre part, nous poursuivrons nos investissements pour supporter le renouvellement de nos outils de production et de nos moyens informatiques.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'Administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

RATIFICATION DE NOMINATION PROVISOIRE D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'Administrateur de Monsieur Nicolas DEBLAYE faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 août 2010, en remplacement de Madame Valérie MICHEL, démissionnaire.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

Au présent rapport est annexé :

- le bilan au 31 décembre 2010 ;
- l'annexe des comptes au 31 décembre 2010 mentionnant notamment les informations relatives aux filiales et participations, le mode de présentation des comptes et les méthodes d'évaluation ;
- conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- le tableau récapitulatif pour l'exercice 2010 des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Obernai, le 3 février 2011
Le Conseil d'Administration

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010 EN € (EUROS)

ACTIF Désignation de l'entreprise : SUPRA S.A.	EXERCICE 2010		EXERCICE 2009	
	Brut	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	320	271	49	113
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	2 668 235	1 782 978	885 258	909 531
Fonds commercial	1 041 672	1 041 672		1 041 672
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immos incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	3 710 228	2 824 921	885 306	1 951 316
Immobilisations corporelles				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 158
Constructions	9 972 072	7 896 054	2 076 019	2 404 244
Installations matériel et outillage	12 352 954	9 219 506	3 133 448	2 870 744
Autres immobilisations corporelles	1 281 336	1 000 152	281 183	300 789
Immobilisations en cours	155 925		155 925	199 304
Avances et acomptes				
Total Immobilisations corporelles	24 139 767	18 268 034	5 871 733	6 000 239
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	13 820		13 820	15 250
Prêts	245 073		245 073	245 073
Autres immobilisations financières	322 081	85 371	236 710	233 926
Total Immobilisations financières	580 975	85 371	495 604	494 249
TOTAL (I)	28 430 970	21 178 327	7 252 643	8 445 805
Stocks				
Matières premières et approvmnts	3 268 691	277 307	2 991 384	3 070 980
En cours de production de biens	1 383 691	220 760	1 162 931	1 693 317
En cours de production de services				
Produits intermédiaires	4 406 252	295 910	4 110 342	2 952 516
Marchandises	4 760 843	290 157	4 470 686	5 048 038
Total Stocks	13 819 477	1 084 134	12 735 343	12 764 851
Avances et acomptes				
Avances et acomptes sur commandes	805 024		805 024	427 489
Total Avances et acomptes	805 024		805 024	427 489
Créances				
Clients et comptes rattachés	16 188 298	1 097 572	15 090 727	19 730 172
Autres créances	2 062 018	38 090	2 023 928	3 615 389
Capital souscrit non versé				
Total Créances	18 250 316	1 135 662	17 114 655	23 345 561
Divers				
Valeurs mobilières				3 772 441
Disponibilités	2 508 007		2 508 007	1 193 539
Total Divers	2 508 007		2 508 007	4 965 980
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	126 428		126 428	324 975
TOTAL (II)	35 509 253	2 219 796	33 289 458	41 828 856
Charges à répartir (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	77		77	8 357
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	63 940 301	23 398 123	40 542 178	50 283 018

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010 EN € (EUROS)

PASSIF		
Désignation de l'entreprise : SUPRA S.A.		
	Exercice 2010	Exercice 2009
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 682 089	1 682 089
Primes d'émissions	2 513 770	2 513 770
Ecart de réévaluation		
Réserves légales	168 209	165 922
Réserves statutaires contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 776 443	8 776 443
Report à nouveau	14 854 972	12 580 033
Résultat exercice	-8 106 944	2 277 226
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	616 626	646 732
TOTAL I	20 505 164	28 642 214
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		151 676
TOTAL II		151 676
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 650 732	1 130 647
Provisions pour charges	1 284 326	1 208 327
TOTAL III	2 935 058	2 338 974
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135 937	423 447
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 274 455	8 895 212
Dettes fiscales et sociales	4 851 071	6 336 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	374 086	186 492
Autres dettes	3 466 408	3 308 971
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	17 101 956	19 150 155
Ecart de conv.passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 542 178	50 283 018

COMPTE DE RÉSULTAT

Désignation de l'entreprise : SUPRA S.A.		
	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'exploitation		
Ventes marchandises Total	27 204 074	24 619 572
Production vendue de biens Total	33 134 378	43 768 129
Production vendue de services Total	4 708 978	3 616 959
Chiffre d'affaires net Total	65 047 430	72 004 660
Production stockée	957 205	750 532
Production immobilisée	30 296	60 432
Subventions d'exploitation	174 706	106 800
Reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges	2 306 101	2 535 787
Autres produits	45 531	13 401
Total I	68 561 270	75 471 613
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	16 848 629	15 261 321
Variation de stock	468 822	190 697
Achats de matières premières	12 177 603	14 262 636
Variation de stock	52 767	758 720
Autres achats et charges externes	17 600 936	18 851 341
Impôts et taxes	1 470 794	1 097 208
Salaires et traitements	15 349 826	12 841 281
Charges sociales	6 260 695	5 258 540
Dotations aux amortissements	2 070 113	1 539 784
Dotations aux provisions	1 041 672	
Dotations aux prov. sur actif circulant	1 606 662	925 712
Dotations aux prov. pour risques et charges	1 783 883	590 539
Autres charges	328 950	514 255
Total II	77 061 352	72 092 034
Résultat d'exploitation (I-II)	-8 500 082	3 379 579
Opérations en commun		
Bénéfice ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Autres valeurs mobilières	53	61
Autres intérêts	22 633	66 415
Reprise sur provisions et transferts de charges		20 232
Différence positive de change	148 955	72 805
Produits nets sur cessions de VMP	11 360	16 893
Total III	183 000	176 406
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements	-8 301	33 968
Intérêts et charges assimilées	174 719	292 170
Différence négative de change	46 035	450 296
Charges nettes sur cession de VMP		
Total IV	212 453	776 434
Résultat financier (III-IV)	-29 452	-600 027
Résultat courant avant impôts (I - II+III - IV)	-8 529 535	2 779 551
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnel sur opération de gestion	4 459	
Produits exceptionnel sur opération en capital	113 607	347 455
Reprises sur provisions et transferts de charges	176 433	307 314
Total V	294 499	654 769
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	10 918	8 149
Charges exceptionnelles sur opération en capital	90 988	411 095
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	208 768	92 661
Total VI	310 674	511 904
Résultat exceptionnel (V-VI)	-16 176	142 865
Bénéfice ou perte		
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	94 269
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-438 765	550 921
Total des produits (I + III + V)	69 038 769	76 302 788
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	77 145 713	74 025 562
Bénéfice ou perte	-8 106 944	2 277 226

ANNEXE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2010 dont le total s'établit à **40 542 178 €**.

Le compte de résultat dégage une perte de **8 106 944 €**.

L'arrêté a une durée de douze mois et recouvre la période du 01.01.2010 au 31.12.2010

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du **3 février 2011**.

A. FAITS CARACTÉRISTIQUES

1. Faits marquants de l'année

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 65 047 K€, en recul de 9,7 % par rapport à 72 005 K€ en 2009 soit -7,0 M€.

Le résultat d'exploitation passe de 3 380 K€ à -8 500 K€ à fin décembre 2010 du fait du manque d'activité (impact notamment des grèves en fin d'année qui ont touché le secteur à un moment clé de l'activité pour Supra), d'un mix produits moins favorable (baisse des volumes fabriqués avec une augmentation du négoce et des ventes de produits d'entrée de gamme liée à la conjoncture économique et à la baisse du crédit d'impôt, impact du déstockage des climatiseurs) et clients (davantage de vente en GSB et moins en grossistes). L'augmentation du prix des matières sidérurgiques, à l'inverse de ce qui avait été constaté en 2009, a eu aussi un impact négatif sur le résultat d'exploitation.

La réorganisation lancée en septembre 2009, qui vise à doter Supra SA d'une offre produits et de moyens de production adaptés au contexte concurrentiel actuel, a engendré toute une série de charges non récurrentes, notamment en termes de frais de personnel (renouvellement des compétences, notamment en R&D et en marketing, gestion des départs), qui ont pesé à hauteur de 4,9 M€ sur le résultat 2010.

Le résultat net passe pour sa part de 2 277 K€ à -8 107 K€.

Nous avons constaté, un recul du chiffre d'affaires des concessionnaires et des grossistes lié, soit à une faible consommation des clients sur les marchés des concessionnaires, soit à une perte de parts de marché pour les grossistes.

Enfin, le chiffre d'affaires 2010 de l'activité e-bois soit 921 K€, issu de la fusion entre SUPRA et BIOMEÉ en date du 30 décembre 2009, n'est pas en phase avec le business plan établi fin 2009. La situation actuelle ne permet plus de justifier l'actif incorporel constaté lors de la fusion. Une dépréciation complémentaire de 532 K€ à fin décembre 2010 a donc été constatée (cf point B 1.1 de l'annexe).

Nous avons mené la même analyse pour Feu Style et la forte baisse d'activité constatée en 2010 ne permet plus de justifier l'actif incorporel de 509 K€ voir paragraphe B. 1.1 de l'annexe.

D'autre part, les efforts de développement de nos gammes 2011 entraînent un risque d'obsolescence sur une partie de nos gammes 2010. Nous avons estimé le

risque à 482 K€ pour couvrir la perte de valeur éventuelle sur les produits finis et les matières premières et composants associés et nous avons comptabilisé la dépréciation correspondante.

2. Consolidation

La société SUPRA est consolidée par la société EDF Energies Nouvelles selon la méthode de l'intégration globale.

3. Evènements post clôture

Par ailleurs, une réflexion sur l'avenir du site de production de Supra SA à Obernai, qui est aussi le siège social de la société, a été lancée fin 2010 : il s'agit de mieux répondre aux exigences de la production des nouvelles gammes, alors que l'usine actuelle manque de place, que les installations sont vétustes et que la flexibilité des moyens de production est insuffisante. La première décision a été de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation et d'accélérer la dépréciation des installations.

Les réorganisations en cours visent à doter Supra SA d'une offre produits et de moyens de production adaptés dans le contexte concurrentiel actuel et prévisible, afin de permettre à Supra SA de renouer avec les bénéfices dans les meilleurs délais.

4. Informations concernant les risques de marché

La société SUPRA effectue des achats en devises USD et se couvre sur les taux de changes en fonction des achats projetés dans cette monnaie. Les éléments techniques concernant cet outil de couverture figurent dans le paragraphe 3b. La société SUPRA n'est pas exposée à d'autres risques de marchés.

5. Comparabilité des exercices

Le 30 décembre 2009 la société SUPRA a comptabilisé une Transmission Universelle de Patrimoine avec les sociétés FEU STYLE et BIOMEÉ.

Rappel annexe 2009

Les transmissions universelles de patrimoines n'étant pas rétroactives d'un point de vue comptable, la comparabilité de certains comptes de charges entre les exercices 2010 et 2009 sera rendue plus difficile du fait de l'intégration en 2010 des coûts relatifs aux entités BIOMEÉ et FEU STYLE dans la comptabilité de SUPRA.

B. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice 2010 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.236 du 23 mars 1967 et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion,
- les malis de fusion de Feu Style et Biomee.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges qui s'élèvent pour l'exercice 2010 à 838 758 €.

Immobilisations incorporelles nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2009	Juin 2010	Décembre 2010
Logiciels	0,8	0,8	0,7
Mali de fusion Feu Style	0,5	0,5	
Mali de Fusion Biomee	0,5	0,5	
Autres	0,1	0,1	0,2
Total immobilisations incorporelles nettes	1,9	1,9	0,9

Les opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées en 2009 avec les sociétés FEU STYLE et BIOMEE ont conduit à la constatation à l'actif du bilan de la société SUPRA de deux malis de confusion.

Ces opérations ont été comptabilisées en conformité avec

les textes comptables applicables en la matière à savoir le règlement CRC N° 2004-01 du CRC complété par le règlement 2005-09 et les 3 avis du comité d'urgence du CRC : avis N°2005-C du 4 mai 2005, avis N°2006-B du 5 juillet 2006 et avis 2007-D du 15 juin 2007.

Ces malis s'élevaient respectivement à fin 2009 à 509 113 €, pour la société FEU STYLE, et à 532 560 € pour la société BIOMEE. Ces deux malis correspondent à une quote-part de la différence entre le prix payé par notre société pour acquérir l'intégralité des titres et la valeur des actifs nets apportés. Cette quote-part complémentaire est justifiée par les avantages futurs attendus de la prise de contrôle de ces entités.

Le chiffre d'affaires de l'entité FEU STYLE a connu une baisse significative de 46% en 2010 par rapport à 2009. Un test sur la valeur a donc été effectué à fin 2010 tenant compte d'hypothèses de développement revues à la baisse.

Cette évaluation du mali de confusion a été réalisée comme en 2009 sur la base de free cash flow (MBA après financement des investissements). La somme de ces free cash flows actualisés a permis ainsi de déterminer la valeur nette comptable de la business unit et ainsi d'évaluer le montant des malis de confusion à activer. La somme de ces free cash flow étant négative l'intégralité du mali de confusion a été provisionnée soit 509 113 € conformément au paragraphe 4.5.2 du règlement n°2004-01 du CRC. Ce test sur la valeur n'avait pu être effectué au 30 juin 2010 du fait de la forte saisonnalité de l'activité.

Pour Biomee, la même analyse a été faite et les perspectives d'activité et de résultat réactualisées conduisent à ne plus justifier l'actif incorporel de 532 560 €. L'évaluation a été faite selon les mêmes modalités techniques que ci-dessus.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais) lorsque la société procède à des travaux conduisant à la construction d'équipements ayant le caractère d'actif ceux-ci sont estimés à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Dans le cadre de l'application du règlement sur les actifs la société SUPRA a estimé en 2005 de nouvelles durées d'amortissements correspondant à la durée réelle d'utilisation de certains biens inscrits à l'actif acquis avant le 31 décembre 2004. Le montant des amortissements qui ont ainsi été reportés et qui restent à constater au 31 décembre 2010 s'élève à 842 711,90 €.

Pour les biens acquis après 2005 il n'y a plus de différence entre les durées d'amortissement économiques et les durées d'amortissement.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur les actifs
Construction		
Structure du bâtiment	/	40 ans
Autres composants	/	10 à 20 ans
agencements/aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
matériel et outillage industriels	3 à 8 ans	5 à 10 ans
matériel de transport	4 à 5 ans	
agencements, aménagements, insti. Divers	5 à 10 ans	
matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

Les informations concernant le nantissement, la liste et le montant des engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont communiquées au paragraphe Engagements donnés dans l'annexe.

En fonction de la remarque faite dans le paragraphe A-3 événements postérieurs à la clôture une nouvelle durée d'utilisation a été déterminée pour les biens rattachés aux sites de production actuels.

La réflexion engagée sur le site d'Obernai a conduit à modifier les durées d'amortissement de certaines immobilisations corporelles et incorporelles et cela s'est traduit par un amortissement complémentaire de 360 K€ en 2010. En 2011 et 2012 les dotations correspondantes à la nouvelle durée d'utilisation seront de 1442 K€/an. Selon cette hypothèse, les sites de production seront complètement amortis au 31 décembre 2012.

1.3. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Des dotations pour dépréciation sont calculées le cas échéant lorsque la valeur vénale ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

1.4. Les stocks

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières, produits finis et marchandises sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation est calculée pour les stocks ne figurant plus au tarif de l'année à venir, ainsi que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de consommation.

482 104 euros ont été provisionnés pour l'exercice 2010 au titre des articles en fin de gamme.

1.5. Créances et dettes

1.5.1. Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux au 31 décembre 2010 est la suivante : provisionnement à 100 %, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

1.5.2. Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

• Pour la France :

- Provisionnement des factures échues à 25 % ou 50 % de l'encours HT en fonction du retard de paiement
- Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées

• Pour l'export :

1. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
2. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : provisions de 10 % à 100 % de l'encours total en fonction de l'existence ou non d'une assurance crédit et de la maturité des créances.

1.5.3. Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale. La revue de nos méthodes d'évaluation et l'analyse complémentaire des risques nous ont conduits en 2007 à constater une charge complémentaire de 722 258 € avant impôt.

Au 31 décembre 2010, l'analyse du risque a conduit à un solde de 414 906 €.

1.5.4. Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant total de 84 168 €.

2. Présentation des informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

TABLEAU DE MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS BRUTES EN €

	Bilan Ouverture	Transfert compte à compte	Acquisitions	Cessions Transfert	Bilan au clôture
logiciels	1 810 879	84 396	231 955	23 564	2 103 666
mali de confusion Feu Style	509 113				509 113
mali de confusion e-bois	532 560				532 560
Autres immobilisations incorporelles	478 339	32 188	54 362		564 889
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Total 1	3 330 891	116 584	286 317	23 564	3 710 228
Terrains	377 480				377 480
Constructions sur sol propre	4 839 934				4 839 934
Installations générales & aménagement constructions -124870+63050	4 933 569	74 819	178 128	54 378	5 132 138
Installations techniques matériels et outillages+124870+198259	12 396 051	805 126	462 435	1 310 658	12 352 954
Matériel de transport	168 479	30 060	22 980		221 520
Matériel de bureau	1 024 985	33 006	130 777	128 953	1 059 816
Emballages récupérables & divers					0
Immobilisations en cours	191 416	(1 059 595)	1 037 267	13 164	155 925
Total 2	23 931 914	(116 584)	1 831 587	1 507 153	24 139 766
Autres participations					0
Créances rattachées à des participations					0
Autres titres immobilisés	15 250		102	1 531	13 820
Actions propres	146 879				146 879
Prêt 1% construction	245 073				245 073
Autres immobilisations financières	172 418		22 094	19 310	175 202
Total 3	579 620	0	22 196	20 841	580 975
Total général	27 842 425	0	2 140 100	1 551 558	28 430 969

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS EN €

	Solde Ouverture	Transfert compte à compte	Dotations Linéaires	Diminutions	Total clôture
logiciels	986 405		349 545	22	1 335 929
mali de confusion Feu Style					
mali de confusion E bois					
Immobilisations incorporelles	393 169		54 151		447 320
Total immo. incorporelles	1 379 574	0	403 696	22	1 783 249
Terrains	152 322		268 988		152 322
Constructions sur sol propre	4 417 768		299 766		4 686 756
Agencements installations	2 951 492		1 004 858	41 959	3 209 298
Matériel & outillage 68299-4038	9 525 307			1 310 658	9 219 506
Matériel de transport	94 658		69 316		163 974
Matériel de bureau & inform.	828 077		85 949	77 848	836 178
Emballages récupérables divers					
Total immobilis. corporelles	17 969 624	0	1 728 877	1 430 465	18 268 034
TOTAL GENERAL	19 349 198	0	2 132 573	1 430 487	20 051 283

La dotation est comptabilisée dans les postes suivants :

- 681111** Immobilisations incorporelles
- 681122** Terrains
- 681123** Constructions sur sol propre
- 681123** Agencements installations
- 681125** Matériel & outillage
- 681128** Matériel de transport
- 681128** Matériel de bureau & inform.

TABLEAU DES STOCKS EN €

	Brut 2010	Provision 2010	Net 2010	Net 2009
Matières premières	3 268 691	277 307	2 991 384	3 070 980
En cours	1 383 691	220 760	1 162 931	1 693 317
Produits finis	4 406 252	295 910	4 110 342	2 952 516
Produits Négoce	4 760 843	290 157	4 470 686	5 048 038
TOTAL	13 819 477	1 084 134	12 735 343	12 764 851

ETAT DES PROVISIONS EN €

Nature des provisions	Montant ouverture	transfert	Augmentations	Reprise des provisions non utilisées	Reprises des provisions utilisées	Montant clôture
Amortissements dérogatoires	646 732		146 327	176433		616 626
Total provisions réglementées	646 732		146327	176433	0	616 626
Provisions pour litiges prud-homme	397 500	-177400	1 583 730		1 113 956	693 473
provisions litiges RC	0	177400	22 300		64 100	136 600
Provisions pour garanties données aux clients	724 790		95 813	0	0	820 603
Provision perte de change	8 357			8301		56
Provision pour retraites IFC	1 120 545		78040	0	0	1198585
Provisions pour médailles du travail	87 782				2 041	85 741
Total provisions pour risques et charges	2 338 974	0	1 783 883	8 301	1 180 097	2 935 058
provision dépréciation immob incorporelles	0		1 041 673			1 041 673
Provision pour dépréciation. s/ immob. financières	85 371		0	0	0	85 371
Provision pour dépréciation s/ stocks et en-cours	618 230		1 150 354	684 450		1 084 134
Provision pour dépréciation s/ cptes clients	980 851		456 308		301 496	1 135 663
Total provisions pour dépréciation	1 684 452		2 648 335	684 450	301 496	3 346 841
TOTAL GENERAL	4 670 158		4 578 545	869 184	1 481 593	6 898 525

Nature des provisions	Augmentations	Diminutions
dont dotations et reprises d'exploitation	4 432 218	2 166 043
financières	0	8 301
exceptionnelles	146 327	176 433
Total	4 578 545	2 350 177

PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMMES

Ces provisions ont été évaluées en fonction des procédures en cours au 31/12/2010 et des jugements intervenus jusqu'à l'arrêté des comptes pour les dossiers concernés.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

SUPRA :

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année. L'évaluation faite par un actuair est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Les hypothèses démographiques sont identiques à celles de 2009. Les hypothèses économiques prises en compte en 2010 sont les suivantes :

- taux d'actualisation est de 4.25 %,
- taux d'inflation attendu sur le long terme de 2 %,
- taux de progression des salaires : Inflation,
- Indexation des gratifications d'ancienneté : 0 %,
- Taux de charges sociales patronales : 44 % Richard Le Droff, 42 % Supra.

Cet engagement est intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2010 une actualisation a été effectuée par l'actuaire et le montant total de la provision s'élève à 1 198 585 €.

PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuair, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est lui aussi intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2010, une actualisation a été effectuée et le montant total de la provision s'élève à 85 741 €.

PROVISION POUR GARANTIE

La mise à jour de la provision pour garantie est constatée annuellement en fin d'année.

Elle est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement, à celui des stations ainsi que des frais de port occasionnés lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément au taux de retour pour raisons techniques par rapport au chiffre d'affaires réalisé pour chaque famille de produits. La méthode d'évaluation a été revue, pour tenir compte de manière plus exacte des coûts de garantie par famille de produits et notamment des délais de garantie à couvrir. La grande majorité des coûts de garantie sont générés par des produits de négoce électrique garantis une année.

Le calcul se base sur les hypothèses suivantes :

1. Le calcul sur une année, sur les cas réels pris en charge par lignes de produits en garantie, en spécifiant la date de vente de SUPRA à son client, la date de vente au client final et la date de prise en charge en garantie. Nous déterminons ainsi le temps à couvrir en fonction

de la date de vente par SUPRA et du temps de garantie lié au produit ;

2. Détermination du temps de garantie par produit par le SAV de SUPRA ;

3. Nous calculons par ligne de produits (bois et électrique) le coût annuel des garanties (remplacement des appareils, coût des réparations externes, avoirs et transports pour service après-vente);

4. Le coût annuel de la garantie par ligne de produit est mis en proportion du chiffre d'affaires de l'année pour calculer un pourcentage;

5. Nous multiplions le pourcentage par la durée de garantie à couvrir ce qui donne le montant global de la couverture à provisionner;

6. Enfin cette provision est comparée au total inscrit au bilan pour ajustement de la provision.

Ainsi les hypothèses retenues en 2010 pour le calcul de la provision pour garantie pour les appareils électriques et bois peuvent se résumer comme suit :

- le coût des garanties assurées aux clients en 2010 représente 0,9 % pour le chiffre d'affaires annuel bois
- le coût des garanties assurées aux clients en 2010 représente 5,9 % pour le chiffre d'affaires annuel électrique

Pour rappel, SUPRA alloue deux types de garanties qu'il convient de distinguer :

- Une garantie pièce et main d'œuvre pour les produits électriques de chauffage et de climatisation mobile, les appareils de chauffage à granulés (non encore commercialisés à ce jour),
- Une garantie pièce pour les appareils à bois en bûches. Dans le cadre de cette garantie, la pièce reconnue défectueuse est prise en charge. Les frais liés au remplacement de la pièce sont exclus du bénéfice de cette garantie.

Dans les deux cas, la garantie s'applique dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conforme aux prescriptions de la notice et au respect des règles d'installations nationales pour les produits nécessitant une mise en œuvre.

Elles sont expressément décrites pour éviter tout litige.

Les exclusions concernent des pièces directement accessibles et que l'utilisateur peut endommager du fait d'une mauvaise utilisation voire de chocs comme la vitre d'un insert, les joints, ou encore les consommables comme les filtres à remplacer selon l'utilisation faite.

Les limitations concernent des pièces pouvant subir une usure prématurée dans le cas d'une installation ou d'une utilisation non conforme.

Ces limitations touchent en particulier les pièces intérieures des appareils à bois, au contact de la flamme, garanties 1 an.

Les statistiques de commercialisations de pièces montrent que seules ces pièces sont consommées.

Au vu des statistiques connues à ce jour, la garantie survient dans les 7 mois de la vente pour le matériel électrique et dans les 10 mois de la vente pour le matériel bois quelque soit la période de garantie prévue par ailleurs dans les conditions générales de ventes pour ces deux types de produits.

Ainsi une partie des coûts du service après vente ou d'avoirs

émis concerne des ventes de l'exercice et les coûts afférents sont ainsi comptabilisés sur le même exercice. Il convient donc de ne provisionner que les ventes de l'année qui statistiquement sont encore concernées par le risque de retours : les sept derniers mois de ventes pour le matériel électrique et les 10 derniers mois pour le matériel bois.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EN €

Les provisions pour autres risques et charges sont relatives aux éléments suivants

	31-déc-09	31-déc-10
Provision pour litiges PRUD-HOMMES	397 500	693 473
Provision litiges RC	0	136 600
Provision pour garantie	724 790	820 603
Provision pour retraite	1 120 545	1 198 585
Provision médailles du travail	87 782	85 741
Provision perte de change	8 357	56
TOTAL	2 338 974	2 935 058

ETAT DES CREANCES EN €

	Montant Brut	à 1 an au plus	à + d'un an
Prêts	245 073		245 073
Autres immobilisations financières	322 081	322 081	
Clients douteux ou litigieux	1 157 453	1 157 453	
*Autres créances clients	15 030 845	15 030 845	
Personnel et comptes rattachés	26 126	26 126	
Impôt sur les bénéfices	416 379	416 379	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 149 327	1 149 327	
Autres impôts & taxes	140 478	140 478	
Divers	305 640	305 640	
Débiteurs divers	24 069	24 069	
Charges constatées d'avance	126 428	126 428	
TOTAUX	18 943 899	18 698 826	245 073

* ligne « autres créances clients », incluant les effets à recevoir au 31 décembre 2010 pour un montant total de 3 509 787 €

INFORMATIONS SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

La société SUPRA a conclu avec la société EDF un contrat de Coopération Commerciale au titre de l'année 2010.

Ce contrat porte sur :

- la concession par EDF à la Société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF
- les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de la Société
- les engagements des parties pour 2010 portant sur les fiches travaux éligibles en tant que certificats d'économie d'énergie avec facturation correspondante.

Au titre de ce contrat, la société SUPRA a généré un chiffre d'affaires de 2 075 K€ en 2010.

(Créances liées aux certificats d'économie d'énergie.

Il n'y a pas de dettes au 31 décembre 2010.)

Éléments concernant les entreprises liées <i>(en milliers d'euros)</i>	
POSTE	Montant concernant les entreprises liées
Créances clients et comptes rattachés	2 003

PRODUITS A RECEVOIR EN €

	SUPRA
Créances clients et comptes rattachés	1 544 143
Autres créances	239 225
Etat	66 413
Total	1 849 781

Au 31 décembre 2010, nous n'avons plus de portefeuille de SICAV en banque

DETAIL DES CCA EN €

Détail des charges constatées d'avance	SUPRA
Etudes/ Documentation	3 725
Maintenances & Entretien	22 275
Locations	17 441
Divers	452
Publicité et catalogue	47 116
Eco taxe & taxes diverses	35 419
Total	126 429

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES EN €

	Montant Brut	à 1 an au plus	+1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	128 539	128 539		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 274 455	8 274 455		
Personnel et comptes rattachés	1 654 064	1 654 064		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 320 920	2 320 920		
Taxe sur la valeur ajoutée	507 369	507 369		
Autres impôts et taxes et assimilés	368 718	368 718		
Impôt sur les bénéfices				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	374 086	374 086		
Autres dettes	3 466 408	3 466 408		
TOTAUX	17 094 559	17 094 559	0	0

CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX POSTES DE DETTES EN €

	SUPRA
Emprunts et dettes établissements de crédits	7 398
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	4 521 020
R.R.R. & avoirs à établir	3 243 790
Personnel	1 650 614
Organismes Sociaux	710 084
Etat	368 273
TOTAL	10 501 179

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 166 530 €.

Le solde du capital restant à rembourser de 128 539 € se répartit de la manière suivante en fonction des investissements financés à l'origine :

- investissements d'équipements industriels : 128 539 €

D. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1.0. Répartition par marché géographique

	Euros
- Chiffre d'affaires France	57 992 198
- Chiffre d'affaires Exportation	7 055 232
TOTAL	65 047 430

1.1. Répartition par activité

Secteur d'activité	Euros
- Négoce	27 204 074
- Production vendue	33 134 378
- Services	4 708 978
TOTAL	65 047 430

Le montant des transferts de charges de formation au 31 décembre 2010 est de 81 709 €.

Il s'agit des refacturations à l'ADEFIM 67/OPCAIM des frais annexes.

2. Détail des produits et charges exceptionnels

DETAIL DES PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS en €

	Charges exceptionnelles
Dotations exceptionnelles	62 442
Dotations amortissements dérogatoires	146 327
Coût sur opération en capital	90 988
Coût sur opération de gestion	10 918
Total Charges exceptionnelles	310 674
	Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 459
Reprises amortissements dérogatoires	176 433
Produits exceptionnels sur opérations en capital	113 607
Total Produits exceptionnels	294 499
Résultat exceptionnel	-16 175

Supra comptabilise en résultat exceptionnel les opérations liées aux cessions d'immobilisations et les amendes et pénalités. De plus, l'ensemble des mouvements des amortissements dérogatoires sont comptabilisés en exceptionnel. Les autres opérations (coûts de départs...) sont comptabilisées en résultat opérationnel.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des membres du Comité de Direction s'élève à 1.362.241,05 € pour l'année 2010.

4. Impôt sur les sociétés

4.1. Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2010 est affecté par des dispositions fiscales se chiffrant à 30 106 € au 31 décembre 2010 relatifs aux mouvements de la provision pour amortissements dérogatoires.

4.2. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt au 31 décembre 2010 se décompose comme suit :

- Impôt société : (26 132) €
- Crédit impôt recherche : (412 633) €

(En milliers d'euros)

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt Société	Résultat net après impôt
Résultat Courant	(8 530)	439	(8 091)
Résultat exceptionnel (et participation)	(16)	0	(16)
Résultat comptable	(8 546)	439	(8 107)

4.3. Allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)

Montant en base

- Contribution Organic	102
- Autres provisions temporairement non déduites	896
- Indemnités de fin de carrières	1 199
- Pertes reportables	7 220
TOTAL allègements	9 417
Situation fiscale différée nette 9 417 x 33,33%	3 139

E. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen au 31 décembre 2010

Catégorie	Effectif salarié
Cadres & VRP	74
Etam	125
Ouvriers	190
Total	389
Intérimaires	18
Total	407

2. Composition du capital

	Nombre d'actions	Capital en €
Capital en début d'exercice	1 103 378	1 682 089
Capital en fin d'exercice	1 103 378	1 682 089

Le capital social a fait l'objet d'une conversion globale au 31.12.2001.

- Droit de vote double :

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

- Stock options :

L'ensemble des options consenties ont été à présent pleinement exercées, le plan se trouve clos.

- Les actions propres :

Au 31/12/2010, la société SUPRA détient à l'actif 24 538 actions constitutives de son capital dites actions propres pour un montant de 146 878.65 € et qui représentent 2,22 %.

3. Engagements financiers

a) Engagements donnés

Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

BANQUE POPULAIRE : 582 031 USD

LCL : Nantissement de matériel d'équipement : 128 539 €

Engagement de Crédit Bail mobilier : 19 940 €

b) Engagements reçus

Echéances	Type	Montant disponible \$	Taux € / \$	Montant €
30/09/2011	2010	1 500 000	1.3565	1 105 786.95
31/03/2011	2009	300 000	1.4605	205 409.11

Des contrats de couverture de change visant à couvrir des flux de trésorerie futurs ont été mis en place. Il s'agit de contrats d'achats d'USD afin de couvrir les approvisionnements de produits en provenance de la zone Asie.

c) Engagements pris en matière de crédit bail et de contrats de location en €.

ENGAGEMENTS DE LOCATION							
			Redevances payées		Redevances restant à payer		
Poste du Bilan	valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Véhicules	1 040 241	208 048	242 895	148 898	150 956		299 854
Chariot élévateurs			166 470	57 649	19 559		77 208
Matériel de bureau			68 458	7 651			7 651
Location Faraone St Bonnet			56 078	54 173	216 692	67716	338 581
Location Coop Obernai			7 027	1 760			1 760
Locations les Faisans Feu style			17 112	15 891	11 919		27 810
Locations La Cheminée Feu style			52 134	39 101			39 101
Locations Desjouis			73 800	18 000			18 000
TOTAUX			683 975	343 123	170 515	0	809 965

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL sans option achat								
			Redevances payées		Redevances restant à payer			
Poste du Bilan	Valeurs des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Fendeuses	312 622	62 524	65 885	76 865	65 885	179 342	22 520	267 747
Matériels informatiques	423 073	141 024	138 775	293 380	135 894	173 283		309 177
TOTAUX			204 660	370 245	201 779	352 625	22 520	576 924

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL avec option achat									
			Redevances payées		Redevances restant à payer				
Poste du Bilan	Valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Véhicules	40 461	8 092	9 461	13 864	9 461	10 480		19 940	386,88
TOTAUX			9 461	13 864	9 461	10 480	0	19 940	387

4. Tableau des flux de trésorerie

4.1. Capacité d'autofinancement

	Total 31/12/10
Excédent brut d'exploitation	(4 020 234)
(+) transfert de charges	139 866
(+) produits divers de gestion	45 531
(-) charges diverses de gestion	328 950
(+) produits financiers	183 000
(-) charges financières	220 754
(+) produits exceptionnels	4 459
(-) charges exceptionnelles	14 810
(-) intéressement des salariés	
(-) impôt sur le bénéfice	(438 765)
Capacité d'autofinancement	(3 773 327)

4.2. Tableau des flux de trésorerie

Ressources et financement de l'exercice	31/12/2010
Capacité d'autofinancement	
Cession ou réduction actifs	
incorporels	113 607
corporels	20 841
financiers	
Augmentation des capitaux propres	0
Augmentation de dettes financières	
emprunts	
autres dettes financières	
Total des ressources	134 448
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	3 773 327
Acquisition d'actifs	
incorporels	286 317
corporels	1 831 587
financiers	22 196
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	151 676
Remboursement de la dette financière	
emprunts	166 530
autres dettes financières	
Total des emplois	6 231 633
Variation du fonds de roulement	(6 097 185)

RESULTATS (et autres éléments caractéristiques) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICE DE 12 MOIS
CLOS LE 31/12/2010

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
CAPITAL SOCIAL	1 650 075	1 659 222	1 659 222	1 682 089	1 682 089
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES	1 088 378	1 088 378	1 088 378	1 103 378	1 103 378
NOMBRE D' ACTIONS À DIVIDENDE PRIORITAIRES (SANS DROIT DE VOTE) EXISTANTES	0	0	0	0	0
NOMBRE MAXIMAL D' ACTIONS FUTURES À CRÉER: PAR CONVERSION D' OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
PAR EXERCICE DE DROIT DE SOUSCRIPTION	0	0	0	0	0
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
CHIFFRE D' AFFAIRES HORS TAXES	72 722 467	68 871 362	65 921 623	72 004 660	65 047 430
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS , PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 440 079	4 042 726	2 719 079	3 547 213	-5 227 252
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 347 487	765 842	153 247	550 921	-438 765
PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L' EXERCICE	757 575	81 848	0	94 269	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS , PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 686 272	1 338 063	1 122 886	2 277 266	-8 106 944
RÉSULTAT DISTRIBUÉ	0	0	0	0	0
3. RÉSULTAT PAR ACTION					
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS, PARTICIPATION DES SALARIÉS MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3,98	2,94	2,36	2,63	-4,74
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2,47	1,23	1,03	2,06	-7,35
DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE ACTION	0	0	0	0	
4. PERSONNEL					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PENDANT L' EXERCICE	361	368	361	377	389
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L' EXERCICE	11 452 882	11 570 262	11 283 633	12 841 281	15 349 826
MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX DE L' EXERCICE (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES, ETC)	4 887 760	4 881 529	4 745 178	5 258 540	6 260 695

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

INTRODUCTION

En application de la loi n°2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, ce rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de SUPRA SA.

Le premier chapitre porte sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les autres chapitres traitent des procédures de contrôle interne en suivant les étapes clés du référentiel international « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) qui définit le contrôle interne comme un processus appliqué par le Conseil d'Administration, le management et le personnel de l'entreprise, afin de fournir une assurance raisonnable quant à la :

- réalisation et l'optimisation des opérations ;
- fiabilité et le contrôle des informations comptables et financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Ce document présente, en conclusion, la dynamique d'évolution du contrôle interne au sein de SUPRA SA.

Il est rappelé qu'en date du 31 mars 2009, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de changer le mode de gestion en adoptant la formule à conseil d'Administration régie par les articles L 225-17 à L 225-56 du Code de Commerce.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil est composé de :

- M. Olivier PAQUIER, Président du Conseil d'Administration,
- M. Morald CHIBOUT, Administrateur,
- Mme Isabelle TOSTIN, Administrateur,
- Mme Valérie MICHEL, Administrateur jusqu'au 30 mai 2010.

Monsieur Nicolas DEBLAYE a été nommé Administrateur en date du 30 août 2010 en remplacement de Madame Valérie MICHEL, démissionnaire.

Directeur Général : M. William ELBISSER.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration composé de quatre membres se réunit régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- déterminer les orientations de l'activité de la Société et veiller à leur mise en œuvre,

- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- examiner les comptes semestriels et annuels.

Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et donne lieu à l'envoi à chaque membre, conformément au Règlement Intérieur, de documents correspondant aux points abordés.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2010. Les procès-verbaux de ces réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Directeur Général sont assurées par une autre personne que le Président du Conseil d'Administration. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans les rapports avec les tiers.

Toutefois, le Directeur Général devra recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour toutes les décisions suivantes :

- cautions, avals et autres garanties en faveur des tiers,
- réalisation de toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission autorisées par l'Assemblée Générale,
- réalisation de toutes émissions d'obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions avec bons de souscription de valeurs mobilières ou non, autorisées par l'Assemblée Générale,
- décisions relatives aux projets des filiales et participations de modifier, par quelque moyen que ce soit, leur capital social pour un montant supérieur à cent soixante mille euros (160 000 €) ; souscription aux augmentations de capital de ces filiales et participations ; avances d'associés à ces mêmes sociétés excédant un montant de cent soixante mille euros (160 000 €),
- achat, vente, échange ou apport de tous immeubles et fonds de commerce,
- acquisition ou cession totales ou partielles de toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises, création de sociétés,
- emprunts assortis de sûreté réelle,
- investissement, de façon générale, excédant un mon-

tant de cent soixante mille euros (160 000 €) unitaire cumulé par exercice en une ou plusieurs fois.

Conditions de Préparation des travaux du Conseil

Les travaux du Conseil sont préparés par des relations très étroites entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général :

- réunions téléphoniques régulières,
- réunions d'analyse d'activité régulières (« business review »),
- réunions d'analyse de projets.

1.2. Le Comité d'Audit

Pour rappel, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 26 octobre 2007, avait décidé d'installer un Comité d'Audit. Le Comité d'Audit a poursuivi ses travaux en 2010.

Au 31 décembre 2010, le Comité d'Audit est composé de :

- Monsieur Nicolas DEBLAYE, Président,
- Mme Isabelle TOSTIN.

La mission principale du Comité d'audit consiste notamment en la mise en place d'un contrôle interne au sein de la société, après la définition d'une cartographie des risques et la définition d'un plan d'action, une assistance dans le cadre de la clôture des comptes et la mise en place des reportings mensuels, enfin une intervention au niveau des systèmes informatiques.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2010.

1.3. Le Comité de Direction

Un Comité de Direction Opérationnelle avait été constitué par le Président du Directoire. En 2009, le Directeur Général a décidé de remplacer ce Comité de Direction Opérationnelle par un Comité de Direction. Celui-ci est composé de dix membres représentant les différents métiers de la société. Le Comité étudie notamment les questions et les décisions relatives à la marche de l'entreprise, à la stratégie et aux investissements du Groupe.

Au 31 décembre 2010, le Comité est constitué de :

- M. William Elbisser, Directeur Général,
- M. Jean-Christophe Chanut, Directeur Industriel,
- M. Pascal Perez, Directeur Financier,
- M. Jean-Roch Sergent, Directeur Commerce et Communication Externe,
- M. David Kennaugh, Directeur des Opérations,
- M. Eric Storme, Directeur des Systèmes d'Information,
- M. Marc Ruhland, Directeur Marketing,
- Mme Emmanuelle Baulu, Directrice des Ressources Humaines,
- M. Jean Mendiboure, Directeur Innovation et Développement,
- M. Denis Schultz, Directeur de la Production.

Ce comité se réunit deux fois par semaine ; ses échanges et décisions font l'objet d'un compte rendu.

1.4. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant un ou plusieurs mandats dans la Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice des mêmes mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Pour l'exercice 2010 :

- Monsieur Olivier PAQUIER a perçu de la part de la société EDF EN, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 190.025 € brut. Il a également perçu 23.000 € au titre de sa rémunération variable, 38.000 € au titre de bonus et 3.010 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.
- Monsieur Morald CHIBOUT a perçu de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 178.700 € brut. Il a également perçu 62.401 € au titre de sa rémunération variable et 3.252 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.
- Madame Isabelle FROMONT épouse TOSTIN a perçu de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 96.870 € brut. Elle a également perçu 30.592 € au titre de sa rémunération variable et 20.951 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.
- Madame Valérie MICHEL a perçu de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 118.228 € brut. Elle a également perçu 36.747 € au titre de sa rémunération variable et 3.547 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.
- Monsieur Nicolas DEBLAYE a perçu de la part de la société EDF ENR au titre de son contrat de travail, un montant égal à 34.098 € brut. Il n'a perçu aucune rémunération variable et aucun avantage en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.
- Monsieur William ELBISSER a perçu de la part de la société EDF, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 187.680 € brut. Il a également perçu 63.998 € au titre de sa rémunération variable et 22.317 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

1.5. Modalités de participation aux Assemblées Générales

S'agissant des modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, la société SUPRA SA applique les dispositions légales complétées par les dispositions statutaires.

2. LE CONTRÔLE INTERNE DE SUPRA SA

2.1. Environnement de contrôle

Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne des Groupes EDF, EDF EN et EDF ENR, basé sur le référentiel « COSO » (COMmittee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission), est un processus placé sous le contrôle du Conseil d'Administration et du Comité d'audit. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants : la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, la réalisation et l'optimisation des opérations, et le respect des valeurs, règles et normes internes.

Politique de contrôle interne

SUPRA SA a décidé de se doter également d'un dispositif de contrôle interne basé sur le référentiel COSO.

Le rapport 2010 au titre du contrôle interne, dans la continuité des exercices précédents, a été actualisé avec la mise à jour des plans d'action et leurs cotations.

Cette synthèse a permis de mieux identifier les processus-clés prioritaires et les ressources à allouer.

a. Fiabilité des informations financières

L'entreprise poursuit la mise en place de son ERP unique sur les processus logistiques et commerciaux (notamment, mise en place d'un CRM).

b. Respect des valeurs, règles et normes internes

Le règlement intérieur et la charte éthique sont à jour. Un travail a été engagé au sein du CODIR autour des valeurs de l'entreprise et est en cours de diffusion. L'amélioration de la communication s'est faite également par la création d'une lettre d'information hebdomadaire, une lettre du CODIR mensuelle et la création d'un journal d'entreprise. Les managers font également beaucoup de présence terrain pour associer et faire adhérer les salariés de SUPRA SA.

c. Réalisation et optimisation des opérations

La préservation et l'amélioration permanente de l'outil de travail et des opérations font pleinement partie des objectifs que se fixe la Direction Industrielle.

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est rattaché au Directeur Général. Il s'appuie sur les responsables métiers et fonctionnels qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les politiques, normes et procédures définies par la Direction.

Comme précisé dans le référentiel « COSO », le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble des salariés de l'entreprise et est organisé de la manière suivante :

- NIVEAU 1 : autocontrôle exercé par l'ensemble des salariés selon les principes du règlement intérieur,

- NIVEAU 2 : contrôle interne exercé au niveau des responsables métiers et fonctionnels,

- NIVEAU 3 : contrôle interne exercé au niveau de la direction.

2.2. Les acteurs du contrôle interne

Organes de direction

Le Comité de Direction est l'organe majeur de pilotage de la société en matière de contrôle interne : il en détermine les grandes orientations et veille à la mise en œuvre des principes, normes et procédures de contrôle interne.

La Direction Financière

La Direction Financière recouvre les fonctions : contrôle de gestion, comptabilité et trésorerie.

L'année 2010 a été marquée par :

- La poursuite de l'externalisation du suivi des inventaires (gérés par les logisticiens),
- La mise en place d'un reporting couvrant l'ensemble des fonctions de l'entreprise (commerce, production, recherche et développement...),
- La revue du contrôle interne en coordination avec l'ensemble des fonctions de l'entreprise,
- Le lancement du projet SEPA,
- Le lancement du projet « prix de revient » en coordination avec la R&D,
- La refonte des procédures d'investissement.

La Direction des Ressources Humaines

Les Ressources Humaines ont notamment la responsabilité des dossiers relatifs au recrutement, à la gestion des carrières, à la formation professionnelle, à la gestion des institutions représentatives du personnel ainsi que toutes les missions classiques rattachées à cette fonction.

L'année 2010 a été marquée par :

- Le projet d'internalisation de la paie. Un appel d'offres a été lancé afin de choisir un logiciel de paie conforme aux besoins de la société,
- Le projet de mise en place du logiciel de gestion des temps HOROQUARTZ lancé en 2009 a été réalisé en 2010 et est à ce jour totalement efficient,
- Le projet d'internalisation de la paie a insufflé une nouvelle dynamique impliquant une réorganisation totale du service RH en y intégrant notamment de nouvelles compétences nécessaires à la bonne conduite des projets. Par ailleurs, toujours dans cette dynamique, la communication interne mise en place en 2009 a été affectée au service communication.

L'année 2011 sera consacrée principalement à la mise en place effective du logiciel de paie.

La Direction Juridique

En matière juridique, la Direction veille à la sécurité juridique de la société par l'analyse des engagements souscrits. Elle fait appel pour conforter les choix juridiques à des conseils juridiques externes (cabinets d'avocats spécialisés).

La Direction des Systèmes d'Information

Les principales missions de la DSI sont notamment l'organisation générale et l'orientation de la fonction informatique. Elle coordonne également les activités avec les différents prestataires informatiques, la gestion et la mise en œuvre des projets SI.

L'année 2010 a été marquée par :

- La finalisation de la mise en place des modules Finance, ADV, Logistique et EDI du logiciel de gestion intégrée,
- La mise en place d'un circuit de suivi des dépenses de frais généraux,
- Le lancement de la refonte d'un véritable outil décisionnel (2009 – 2010),
- Le lancement des travaux de fiabilisation des données (2009 – 2010).

L'année 2011 sera consacrée à :

- L'augmentation du nombre de clients traités en mode EDI pour la prise de commandes et la mise en place de la facturation via ce même protocole d'échange,
- L'amélioration de la gestion et du pilotage des domaines « Prévision et Ordonnancement »,
- L'optimisation du processus de gestion SAV / pièces de rechanges pour réduire le délai de traitement,
- Le lancement de la mise en place d'une gestion des flux dans l'usine par lecture optique / code barre (transfert ilot, magasin, SAV, inventaire),
- La mise en place d'un processus informatisé de gestion du cycle de vie produit,
- La mise en place d'un extranet « Espace pro » accessible à nos clients à partir des sites internet SUPRA et RICHARD LE DROFF,
- La mise en place d'un outil de CRM (Customer Relationship Management),
- A partir de l'outil décisionnel mis en place en 2010, intégration de données marchés et concurrences pour restitution de tableau décisionnel marketing et commerce.

La Direction des Opérations

La Direction des Opérations regroupe les fonctions achats, Supply Chain, l'administration des ventes et le service après-vente.

En 2010, le Service Clients a intégré la Direction des Opérations et l'augmentation de la satisfaction de nos clients a été définie comme axe stratégique pour assurer leur fidélisation.

Un poste de Responsable Formation a été créé pour répondre à un besoin interne et externe et notamment suite à la production de produits plus techniques tels que les poêles à granulés.

En ce qui concerne le Supply Chain, un suivi mensuel des prévisions commerciales a été mis en place pour essayer d'adapter au plus près la fabrication et les achats aux besoins des clients. Un travail important a également été réalisé pour fiabiliser les inventaires avec des résultats encourageants.

Par ailleurs, un travail de sourcing achats à l'international a

permis d'étoffer le choix des produits pour le premier quartile et pour certaines familles d'achats industriels (fonte, peinture, emballages) où la dépendance envers le panel fournisseurs était trop forte.

2.3. Contrôles externes

Commissaires aux comptes

Le Cabinet MAZARS assure le commissariat aux comptes de la Société. Ce dernier a été reconduit dans sa mission lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007. Il a libre accès aux documents de la société pour réaliser sa mission conformément à la loi.

Le Commissaire aux Comptes est régulièrement invité et assiste aux réunions du Conseil d'Administration, notamment ceux examinant les comptes semestriels et annuels.

Le Commissaire aux comptes émet un rapport sur le présent document.

Groupe EDF

En tant que filiale d'EDF ENR qui appartient aux Groupes EDF et EDF Energies Nouvelles, SUPRA SA est susceptible d'être régulièrement contrôlée par la fonction Audit du Groupe EDF. Celle-ci est constituée par l'ensemble des moyens de contrôle du Groupe EDF exerçant une activité d'audit interne.

2.4. Démarches éthique et environnementale

Démarche éthique

SUPRA SA adhère à la démarche éthique du groupe EDF, mais compte tenu de ses spécificités industrielles, il a été mis en évidence que la société se devait de développer ses propres valeurs. SUPRA SA construit ainsi sa charte éthique propre en veillant toutefois à être conforme à la démarche du groupe.

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À LA RÉALISATION ET L'OPTIMISATION DES OPÉRATIONS

3.1. Recensement et gestion des risques

Afin de maîtriser les risques résultants de l'activité et ceux liés à l'atteinte des objectifs de la Société et de son évolution, SUPRA SA procède à l'établissement d'une cartographie des risques. Ainsi les risques majeurs ont été identifiés et font l'objet d'un plan d'actions de mise sous contrôle par chacune des Directions.

La Direction désigne des responsables de risques garants de la pertinence et de l'efficacité des actions de maîtrise des risques.

Le management a travaillé à la mise en place d'une nouvelle cartographie des risques suivant la méthodologie définie par le Groupe EDF. Les risques seront évalués par rapport à leur impact éventuel sur la Société, leur probabilité d'occurrence et leur niveau de contrôle.

3.2. Procédures de contrôle spécifiques

Afin d'atteindre les objectifs que la Société s'est fixée, des procédures de contrôle ont été mises en place. Elles visent à optimiser les opérations liées à son activité et à sécuriser

autant que possible les différents processus.

Maîtrise des risques liés à la non-conformité aux règles de séparation des pouvoirs : mise en place de délégations de pouvoirs.

Afin de se conformer aux règles de séparation des pouvoirs et de contrôle, des politiques de délégation et subdélégation délimitant les différents niveaux d'approbation selon le type d'engagement ont été mises au point.

Ces délégations sont actualisées en fonction des changements organisationnels.

Maîtrise des risques liés à la relation fournisseurs : mise en place d'une politique générale achats tertiaires et métiers.

Des actions ont été menées depuis l'arrivée d'un Directeur des Opérations afin d'optimiser les coûts, réduire le nombre de fournisseurs et mettre sous contrôle le processus d'achats. Des adaptations se sont poursuivies en 2010.

La Société accède aux contrats cadres du Groupe EDF pour les achats tertiaires.

4. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

4.1. Principaux changements et renforcement de la fiabilité des informations financières

Pour rappel, la prise de contrôle de la Société par le Groupe EDF a eu notamment pour conséquence de soumettre la Société à des obligations et des règles nouvelles. La Société se doit, en l'occurrence, de produire des états financiers dans des délais imposés par l'actionnaire principal.

Elle participe aux comptes consolidés du Groupe EDF et doit s'adapter aux normes IFRS.

SUPRA SA doit s'organiser pour s'inscrire dans le cycle de gestion du Groupe EDF qui requiert des reportings comptables et financiers selon des périodicités mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Afin d'assurer la maîtrise des informations comptables et financières, les délais et la qualité de production, la Direction Financière poursuit sa réorganisation ainsi que la mise en œuvre d'actions visant à renforcer les processus qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière.

En 2010, la Direction Financière a mené en particulier les actions suivantes :

- Revue des processus de clôture (délai, répartition des tâches comptabilité-contrôle de gestion) pour mieux gérer les impératifs liés aux clôtures groupe et assurer les délais,
- Contrôle exhaustif des investissements (demande, calcul de rentabilité, suivi des projets) et poursuite du nettoyage des bases immobilisations,
- Revue permanente des critères de suivi crédit-client,
- Simplification du plan de comptes de comptabilité générale notamment sur la partie des comptes liés à la paie,
- Validation par les Commissaires aux Comptes des inventaires permanents sur plusieurs plateformes logistiques,
- Deux projets majeurs lancés à la fin 2010 : le SEPA et la refonte du système des prix de revient.

4.2. Communication des informations financières

Une politique a été élaborée afin de préciser les principes de communication et de validation de l'information financière de SUPRA SA.

Cette politique de communication financière s'inscrit dans le cadre des principes et règles en vigueur et des recommandations émises par les autorités boursières dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

Afin de respecter et faire respecter ces principes et règles, SUPRA SA a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière chargé de valider l'information financière et d'en assurer la cohérence.

Toute information financière communiquée fait ainsi l'objet d'une validation par la Direction.

4.3. Objectifs 2011

En 2011, l'objectif de la Direction Financière est de continuer à parfaire les systèmes d'information pour la mise en place des outils de pilotage dont a besoin la Société.

Pour y parvenir, les principales actions à développer en 2011 seront notamment de :

- Fiabiliser avec l'aide de la Direction de la Production, la poursuite des inventaires permanents sur le site d'Obernai,
- Continuer le pilotage de la performance commerciale notamment les statistiques par famille de produits/clients et l'évolution des prix de vente,
- Finaliser le projet SEPA,
- Informatiser la comptabilité analytique en s'appuyant sur le nouveau système de calcul des prix de revient,
- Valider avec la Direction des Ressources Humaines les interfaces pour le nouveau logiciel de paie,
- Etre en support de tous les projets de développement.

5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

5.1. Respect des lois et des réglementations

SUPRA SA, en tant que société cotée, est soumise à la réglementation en vigueur commune à l'ensemble des sociétés et aussi aux prescriptions relatives à la Loi de Sécurité Financière, au cadre de référence de l'AMF et aux obligations de publications.

La Direction Juridique est en charge de mettre en place et de vérifier l'application des dispositifs permettant de faire respecter l'ensemble de ces réglementations.

Elle a notamment émis un calendrier des obligations de publication et des réunions de Conseils d'Administration à tenir à cette fin.

5.2. Procédures de contrôle relatives aux contrats

La Direction Juridique a pour mission principale de s'assurer que l'ensemble des lois et règlements en vigueur applicables au niveau «Corporate» ou «Business» est respecté, et elle est chargée de valider les principales clauses à insérer

dans tous les contrats conclus avec les partenaires de la Société (prestataires, apporteurs d'affaires, sous-traitants...).

La Direction Juridique est systématiquement associée à tout processus de contractualisation majeur.

6. DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

SUPRA SA a connu un exercice 2010 difficile et la phase de redéploiement commercial et industriel devra être accompagnée d'une gestion des risques en rapport notamment avec le choix des fournisseurs et les ouvertures des nouveaux comptes clients.

Les actions principales pour 2011 seront notamment :

- la poursuite du renforcement du contrôle de la fiabilité des informations financières et de leur communication au marché,
- le renforcement du dispositif de la gestion des risques,
- la poursuite de la stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en matériels et en matières premières,
- le renforcement du respect des valeurs de la Société auprès de nos partenaires, de nos fournisseurs et du personnel.

La Société continuera à faire progresser l'environnement de contrôle. La Direction apportera tout son soutien à cette démarche dont SUPRA SA reconnaît l'importance pour son développement.

Ce rapport a été examiné par le Conseil d'Administration et le Comité d'audit et a fait l'objet d'échanges avec les Commissaires aux Comptes en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration des informations financières.

Obernai, le 3 février 2011
Olivier Paquier
Président du Conseil d'Administration

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

A TITRE ORDINAIRE

Chers actionnaires,

Nous vous présentons notre rapport sur :

- les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce,
- les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce.

OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous indiquons :

- qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie par la Société durant l'année à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société à chacun des mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce et par celles contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce
- qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des salariés durant l'année par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de Commerce
- qu'aucune action n'a été souscrite ou achetée par des salariés en levant une ou plusieurs options détenues par la Société ou les sociétés ou groupement qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune attribution d'action gratuite n'est intervenue durant l'année à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société à chacun de ces mandataires ou à des salariés par la Société et par celles qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce et par celles contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration
Olivier PAQUIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous demander de vous prononcer sur la modification de l'objet social.

En effet, la société SUPRA aurait besoin de créer une école pour pouvoir former tous ceux qui sont susceptibles de vendre, installer ou maintenir ses produits.

Les nouvelles gammes de produits et les nouvelles technologies (granulés, à production d'eau chaude, appareils à hautes performances énergétiques, ..) sont de plus en plus complexes et leur installation et maintenance requièrent de nouveaux savoir-faire. Pour faire face à l'évolution rapide des réglementations, il est indispensable de professionnaliser les poseurs et les prescripteurs.

De même, nous pensons qu'il conviendrait de créer une force de pose et de maintenance.

Si vous décidez ces adjonctions d'activités, il y aura lieu de modifier en conséquence l'article 3 - Objet social, des Statuts.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à OBERNAI
Le 14 avril 2011

Le Conseil d'Administration
Olivier PAQUIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUPRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 3. Evénements post clôture » du chapitre « A. Faits caractéristiques » et « 1.2 Immobilisations corporelles » du chapitre « B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe, relatives aux plans d'amortissements des équipements industriels.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le contexte de la démarche initiée par la société, d'amélioration des procédures de contrôle interne portant sur l'organisation comptable et le traitement des informations concourant à l'établissement des comptes, nous avons été amenés, dans le cadre de notre audit, à effectuer des contrôles substantifs sur les postes significatifs des états financiers.
- Les notes « 3. Evénements post clôture » du chapitre « A. Faits caractéristiques » et « 1.2 Immobilisations corporelles » du chapitre « B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe exposent les causes

et les conséquences comptables des modifications des durées d'amortissement de certaines immobilisations corporelles et incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des éléments sous-tendant cette modification des durées d'amortissement, les modalités de détermination des immobilisations concernées et de calcul des amortissements ainsi constatés, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

- Les notes « 3. Faits marquants de l'année » du chapitre « A. Faits caractéristiques » et « 1.1 Immobilisations incorporelles » du chapitre « B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe exposent l'analyse de la valeur des actifs incorporels issus des opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées en 2009 et les conséquences comptables liées à la réactualisation des perspectives d'activité et de résultats. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests fondés sur les flux de trésorerie actualisés, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

- La note « Etat des provisions » du paragraphe C « Informations relatives au bilan » expose les modalités d'évaluation et de constitution des provisions constatées dans les comptes au 31 décembre 2010.

Sur la base des éléments disponibles, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse du processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés du caractère approprié du processus d'identification et d'analyse des risques et du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2011

Le commissaire aux comptes
Mazars :
Valentin WITTMANN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Suite à l'arrivée à échéance du contrat de Coopération Commerciale conclu avec EDF le 31 décembre 2009, votre société a signé un nouvel accord cadre en date du 5 février 2010 valable jusqu'au 31 décembre 2012.

Ce contrat porte sur :

- La concession par EDF à votre société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF
- Les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de votre société
- Les engagements des parties pour 2010 portant sur les fiches de travaux éligibles en tant que certificats d'économie avec facturation correspondante.

Au titre de cet accord, votre société a constaté un produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de 2 075 000 €.

Personne concernée :

EDF en qualité d'actionnaire au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement car considérée comme convention ancienne (avenant au contrat cadre signé antérieurement avec EDF initialement approuvé par l'assemblée générale mixte du 31 mars 2009).

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2011

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Valentin WITTMANN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SUPRA

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SUPRA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- Nous relevons, comme le mentionne le rapport du Président, que votre société poursuit sa réorganisation suite à son entrée dans le Groupe EDF et la nécessité qui est dès lors la sienne de s'inscrire dans le cycle de gestion du Groupe EDF qui requiert des reportings comptables et financiers selon des périodicités mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2010 comme cela est mentionné au chapitre 3 dudit rapport.
- D'autres projets destinés à améliorer les systèmes d'information et la mise en place d'outils de pilotage seront menés en 2011 comme cela est mentionné au paragraphe 4.3 « Objectifs 2011 » et au chapitre 6 « Dynamique d'évolution » du rapport du Président.
- Dans cette phase de renforcement du contrôle de la fiabilité des informations financières, il demeure nécessaire de mettre en œuvre des contrôles substantifs importants.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2011
Le commissaire aux comptes
Mazars :
Valentin WITTMANN

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

I – Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des rapports du Président du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 8 106 944,21 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 486 € et qui n'ont donné lieu à aucune imposition du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 quitus de leur gestion à tous les administrateurs ainsi qu'aux anciens administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant de l'article L. 225-38 dudit Code qui y est mentionnée.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve la convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui a été conclue sans autorisation préalable du Conseil d'Administration et qui a été décrite dans le rapport spécial susvisé conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 dudit Code.

QUATRIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 8 106 944,21 € de la manière suivante :

Report à nouveau	- 8 106 944,21 €
Le report à nouveau après répartition du résultat 2010 s'établit ainsi :	
Report à nouveau antérieur	14 854 971,69 €
Auquel s'ajoute le Report à nouveau 2010	- 8 106 944,21 €
Soit un total de	6 748 027,48 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR NICOLAS DEBLAYE

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Nicolas DEBLAYE demeurant 25 rue Balard – 75015 PARIS, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 août 2010 en remplacement de Madame Valérie MICHEL, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Nicolas DEBLAYE exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

II – Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires

SEPTIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'étendre l'objet social, à compter de ce jour, aux activités de formation, d'installation et de maintenance.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - OBJET

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, la commercialisation, l'installation et la maintenance sous toutes ses formes et le courtage d'appareils de chauffage ou de cuisine, d'appareils ménagers et industriels en tous genres, de cheminées et foyers ou inserts de cheminées, de tous produits destinés à la maison, au plein air ou au bâtiment, de tous accessoires relatifs aux produits ci-dessus ;

- l'achat, la production, la vente, la distribution et la mise en relation et toutes les activités connexes liées à la biomasse solide, l'exploitation forestière et le bois de chauffage ;

- le développement de sites informatiques d'information et de commerce à distance ;

- la formation dispensée par la Société, en interne ou à l'externe, sur toutes opérations relatives à la fabrication, la commercialisation, l'installation, l'utilisation et la maintenance d'appareils de chauffage ou de cuisine, d'appareils ménagers et industriels en tous genres, de cheminées et foyers ou inserts de cheminées, de tous produits destinés à la maison, au plein air ou au bâtiment, de tous accessoires relatifs aux produits ci-dessus ;

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous les établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles par voie d'apport, commandite, souscription ou acquisition de titres ou de droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation ;

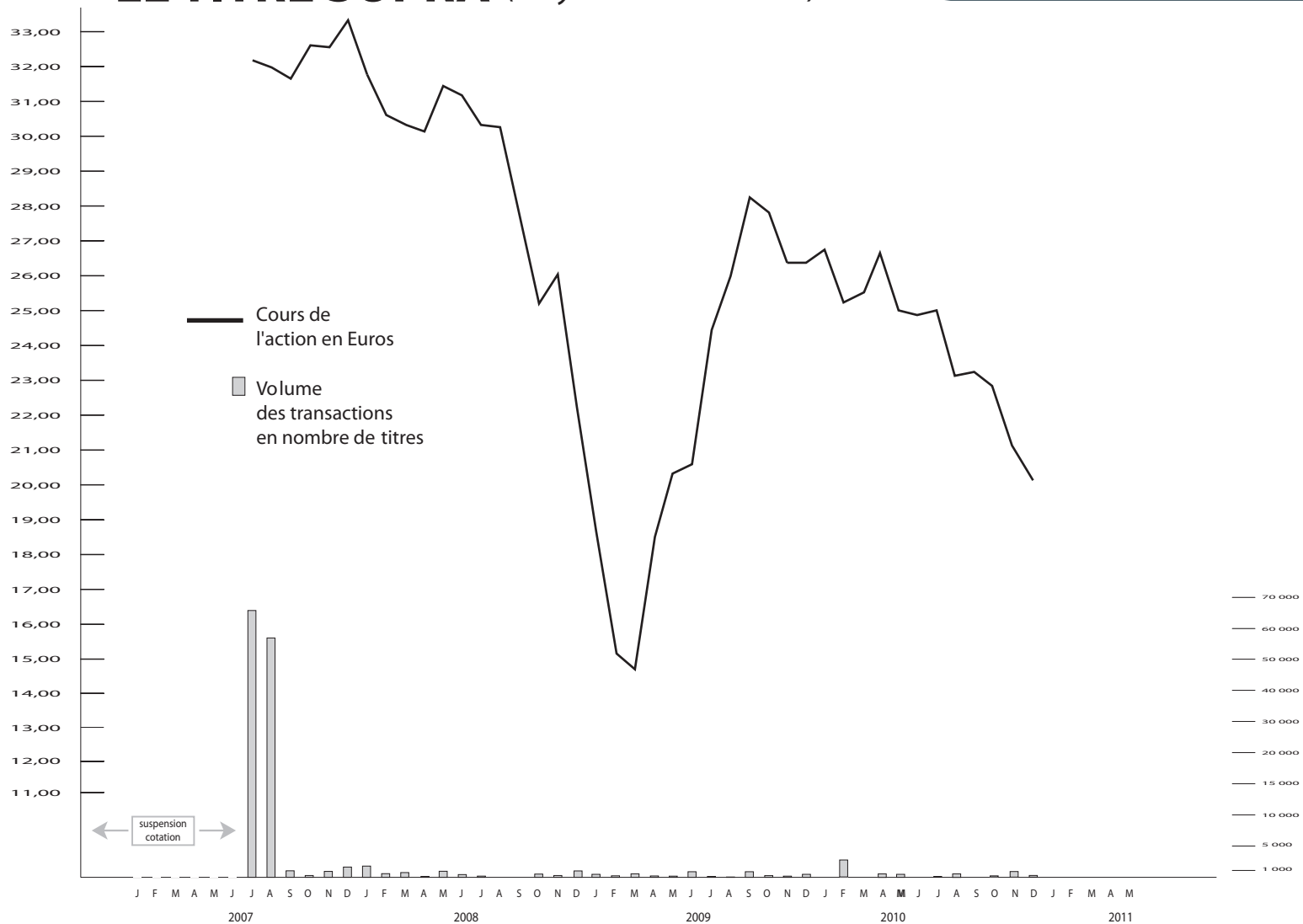
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes ou pouvant en favoriser le développement.»

Un exemplaire du texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société est annexé au présent procès-verbal.

HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

LE TITRE SUPRA (Moyennes mensuelles)



Cotation et nombre de titres

636 768 titres SUPRA ont été admis à la cote du second marché de la Bourse de Paris le 12 février 1986 par OPV à 675 F (ajusté : 579 F)

Le 2 mars 1987 une action gratuite pour six a été distribuée, le nombre de titres admis étant de 742 896.

Le 25 octobre 1990, le Conseil d'Administration a constaté l'émission de 10 330 actions nouvelles en paiement d'une partie du dividende en actions, le nombre de titres admis passant à 753 226.

Le 19 décembre 1994, le Conseil d'Administration a décidé d'une augmentation de capital par émission de 188 000 actions nouvelles d'un nominal de 10 F chacune assorties de bons de souscription d'actions, le nombre de titres admis passant à 941 226.

L'exercice de 305 bons de souscription au prix de 65 F dont 10 F de nominal par action et 55 F de prime d'émission au cours de l'exercice 1998 a porté le nombre d'actions de 1 002 766 à 1 003 071 et sur la période du 17/01/1995 au 31/12/1998 de 941 226 à 1 003 071.

Suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, le capital social de la société se trouve porté à 1 659 221,56 €, divisé en 1 088 378 actions au 26 janvier 2007.

En date du 28/03/2007, EDF, par l'intermédiaire de sa filiale EDEV EnR Réparties, s'est rendue acquéreur de la participation de 66,5 % détenus par le groupe familial Blum dans SUPRA pour un montant de 31,97 € par action.

Une offre de rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires dans le cadre d'une garantie visant les actions de la société SUPRA a été déposée par la société EDEV EnR Réparties en date du

18 juillet 2007 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et à l'instruction 2006-07. A l'issue de cette garantie de cours, EDEV EnR Réparties a vu sa participation portée de 66,40 % à 82,29 % au 20 août 2007 pour 81,98 % de droit de vote.

Suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, le capital social de la société se trouve porté à 1 682 088,91 €, divisé en 1 103 378 actions depuis le 16 novembre 2009.

Cours et échanges

Les cours extrêmes ont été,

- Au plus haut : 27,63 € et au plus bas : 17,81 € pour 2010.

La moyenne mensuelle des titres échangés a été de 517 titres sur 2010.

Actionnariat

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites au nominatif depuis quatre ans au moins.

La structure du capital au 31 décembre 2010 telle que connue par le Conseil d'Administration est la suivante :

	Capital détenu	Droits de vote
EDF EnR	entre 2/3 et 18/20 ^e	entre 2/3 et 18/20 ^e
Financière de l'Echiquier	entre 5 et 10 %	entre 5 et 10 %
Public et divers	entre 5 et 10 %	moins de 5 %